Convention Simplifiée de Formation N° 5623186

Entre les soussignés :

- **CEFIRC Mourenx**

 1 Avenue Pierre Angot
 64 150 MOURENX
 Siret : 433 785 946 00032
 Numéro de Déclaration d'Activité : 72640201664 enregistré auprès du Préfet de Région NOUVELLE AQUITAINE
 Représenté par : M. VERDIER Marc

- **LIP PAU - LIP PAU - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE ET BATIMENT**

 131 AVENUE JEAN MERMOZ
 64140 BILLERE

 Siret : 98132333000788

est conclue la convention suivante, en application des dispositions du Livre III de la 6ème partie et des catégories prévues à l'article L.6313.1 du Code du Travail relatif à la formation professionnelle continue tout au long de la vie

Article 1 : Objet de la Convention

L'action envisagée entre dans l'une des catégories d'actions prévues par les articles L. 6313-1 et L6314-1 du Code du Travail :

Action de formation

Cette action de formation est définie par le programme joint à cette convention qui contient toutes les informations règlementaires en vigueur.

Chaque action de formation est définie par un programme joint à la présente convention. N° session : 260952A

CEFIRC Mourenx organise l'action de formation suivante :

Intitulé	:	**Formation à la sécurité des personnels des entreprises extérieures NIVEAU 1**
Objectifs	:	• Appréhender le contexte particulier que constitue l'intervention sur site industriel • Comprendre les risques liés à l'activité industrielle • Comprendre les risques induits par la présence simultanée de plusieurs entreprises • Comprendre le contenu et l'intérêt du plan de prévention et des procédures associées • Savoir réagir en cas de situations dégradées, d'incidents notables et d'accidents • Intégrer la nécessité vitale d'un comportement responsable en matière de sécurité et du respect des procédures et consignes et d'acquérir une culture sécurité
Moyens, méthodes	:	• Jeu de Questions/Réponses • Jeux de rôles et études de cas • Apports théoriques • Exercices pratiques, • Discussions, retour d'expérience
Modalités Evaluation	:	Un contrôle des connaissances est effectué en fin de stage sous forme de test comprenant un Questionnaire à Choix Multiples et des questions ouvertes. Obtenir minimum 16/20. Le titre N1 est valable 3 ans.
Format Formation	:	Présentiel
Contenu formation	:	Détaillé dans la fiche programme en pièce jointe
Durée - Dates	:	7 heures réparties sur 1 journée le 3 juin 2026
Lieu	:	CEFIRC - 1, avenue Pierre Angot - 64150 MOURENX - Tél : 05.59.71.70.15 -
Participant(s)	:	*BECARO Leonardo*
Intervenants	:	*- JOURNIAC Sylvain - Consultant formateur salarié*
Effectif de la session	:	minimum : 5 - maximum : 15

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail
A ce titre, une fois la formation terminée, nous devrons déclarer la participation du(es) stagiaire(s) à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. **>> Merci de demander à votre(vos) salarié-e(s) de se munir de leur numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.**

Article 2 : Modalités Financières

L'engagement pris par l'entreprise en vertu de la présente convention porte sur un montant de :

Libellé	Financeur	Qté	Remise	Prix Unit. HT	TVA	Total HT
Frais Pédagogiques	LIP PAU - LIP PAU - LES	1	0	120.00 €	24.00 €	120.00 €
					Total HT :	**120.00 €**
			TVA :	**24.00 €**	**TOTAL TTC :**	**144.00 €**

Conditions de Paiement **:** LIP PAU - LIP PAU - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE ET BATIMENT - BILLERE : Règlement à 30 jours date de facture

Article 3 : Extrait CGV

Annulation des formations à l'initiative du Client : à l'exception d'un cas de force majeure, l'organisme se réserve le droit de facturer directement au client des frais d'annulation selon les conditions suivantes :

- De 20 à 8 jours avant la formation : 50% de la commande
- De 7 jours au démarrage de la formation : 100% de la commande

Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

En cas de modification des éléments ci-dessus indiqués, la facture annulera et remplacera la présente convention.

La signature de la présente convention emporte l'acceptation des Conditions Générales de Vente jointes par courriel.

Fait à MOURENX, le 1 juin 2026

En deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Pour LIP PAU - LIP PAU - LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE ET BATIMENT



Pour CEFIRC Mourenx

Marc VERDIER

Directeur

